

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016**

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, Maire, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Laurence CROZAT, Mme Sylvie NIVOIX, M. Yannick SEYCHAL, M. Cédric ARNAUD

Absents excusés : Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jacques BRUNEL, Mme Evelynne GIRARD-GOUILLOUD, Mme Séverine CARTON qui ont respectivement donné procuration à Mme Christelle EYCHENNE, M. Bernard GERVAIS, Mme Sandrine VILLENEUVE, Mme Laurence CROZAT.

Absent : M. Ludovic LANDRÉ.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie NIVOIX

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente, en son nom et au nom du Conseil municipal, ses condoléances à Blandine ROUSSET et à ses enfants. Il rappelle que Gaby a été élu pendant 25 ans dont 3 mandats en tant qu'adjoint.

Puis, le Conseil municipal

- DECIDE, par 16 voix pour et 2 abstentions, de maintenir le tarif de l'eau à 1.12 € le m<sup>3</sup> et l'abonnement à 52 € ;
- DECIDE, par 17 voix pour et 1 abstention, de maintenir le tarif de l'assainissement à 1.25 € le m<sup>3</sup> et l'abonnement à 25 € ;
- PREND en COMPTE les nouvelles voies communales et décide de les intégrer dans le classement des voiries communales ;
- APPROUVE à l'unanimité les modifications budgétaires concernant
  - . les travaux de mise en conformité de l'église ;
  - . les frais notariés relatifs au dépôt du lotissement de Seytive ;
- FIXE à 600 € le loyer mensuel pour les locaux occupés actuellement par la Trésorerie ;
- ADMET en non valeur certaines créances irrécouvrables relatives aux factures d'eau et d'assainissement ;
- DECIDE de ne pas admettre en non valeur une créance d'eau étant donné que l'utilisateur occupe un emploi sur Noirétable ;
- APPROUVE la nouvelle contribution de la Commune au SIEL pour les travaux neufs d'éclairage public au Vimort ;
- DECIDE d'allouer au taux de 100 % l'indemnité de conseil au Receveur municipal ainsi que l'indemnité de confection des budgets ;
- APPROUVE la recette de 93.04 € en règlement d'une réparation d'un poteau d'incendie, Route de l'Hermitage, et la recette de 931.20 € pour le poteau d'incendie cassé à Vachon ;
- APPROUVE l'acquisition d'une parcelle de terrain située au lieudit « Montifaux » pour un montant de 20 000 € ;
- AUTORISE le Maire à signer la servitude de passage de canalisation d'eau potable sur les communes de St Jean la Vêtre et Noirétable ;
- ALLOUE à Madame Annie MESSANT une subvention pour réfection des façades de son immeuble cadastré section AC n° 144 ;
- NOMME les lauréats du concours de fleurissement 2016 ;
- DECIDE, suite à l'information reçue le 8 décembre 2016 et après discussion, de reporter à une prochaine séance (avant le 31/12/2016) la décision relative à la dérogation loi NOTRe et transfert de compétence tourisme ;
- EST INFORMÉ
  - . de l'enquête publique concernant la réglementation des boisements qui se déroule à compter du 12 décembre et jusqu'au 12 janvier 2017 inclus ;
  - . que les services de la DTT n'assureront plus l'étude des documents d'urbanisme ;
  - . que l'acquisition des biens sans maître à Bouffevent a été publiée au Service de la Publicité Foncière de Montbrison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.